

sous forme de prestations de maternité, le gouvernement étend ce droit tant au père qu'à la mère, tant à l'homme qu'à la femme qui sont des parents. En cela, monsieur le Président, on reconnaît le principe du congé parental. Cela prouve que l'on s'éloigne peu à peu de la notion du simple congé de maternité, c'est-à-dire de la femme aux prestations grâce auxquelles elle peut se permettre de prendre congé pour la naissance de son enfant, pour reconnaître désormais le principe selon lequel les deux parents ont la responsabilité d'éduquer leur enfant et tous deux ont le droit de cesser temporairement leur activité professionnelle pour s'occuper convenablement de leur nouvel enfant.

En leur reconnaissant le droit aux prestations d'assurance-chômage, le gouvernement avantage en ce moment un peu plus les parents adoptifs par rapport aux parents naturels. Monsieur le Président, nous comptons présenter aujourd'hui un amendement qui aurait exhorté le gouvernement à étendre le droit à ces prestations dont bénéficient les parents naturels, non pas seulement à la mère, mais aussi au père, indistinctement, selon les limites relatives à ces prestations telles qu'elles sont établies dans la loi. La loi s'en trouverait assouplie.

Par ce changement ne reviendrait pas au gouvernement plus cher à administrer que le régime d'assurance-chômage actuel. Toutefois, ce serait un pas de plus en vue de reconnaître le principe du congé parental, et l'on s'éloignerait donc de la stricte notion du congé de maternité. Ce principe est important, monsieur le Président. Mais le gouvernement devrait traiter les parents naturels au moins aussi bien qu'il se propose de traiter les parents adoptifs.

C'est l'amendement que nous voulions présenter au sujet des prestations de maternité. J'espère que le gouvernement va consentir à la présentation de cet amendement et que l'opposition officielle se montrera aussi coopérative. Nous voulons maintenant que soit le père soit la mère de la famille adoptive puisse recevoir les prestations d'assurance-chômage. Je demande alors pourquoi ne pas faire de même pour les parents naturels? Les coûts supplémentaires ne seront pas énormes. Il s'agit tout simplement de se montrer un peu plus souple.

Nous accueillons favorablement ces changements aux prestations de maternité. Nous sommes d'accord pour qu'on accorde ces prestations aux parents adoptifs. Il y a longtemps qu'on aurait dû le faire. Nous souscrivons avec plaisir à cette initiative, monsieur le Président.

Je voudrais cependant replacer la question dans un contexte plus général. Comment se comparent nos dispositions concernant les congés de maternité à celles des autres pays? Voici des exemples. En Suède, le congé de paternité ou de maternité de neuf mois est payé à 90 p. 100 du salaire. Les deux parents peuvent le partager. En France, on a droit à 16 semaines de congé de maternité payé à 90 p. 100 du salaire régulier. En Allemagne de l'Ouest, les travailleurs ont droit à la totalité de la rémunération régulière pendant 14 semaines. En Italie, les travailleuses ont droit à 20 semaines de congé de maternité à 80 p. 100 du salaire habituel. Au Canada, monsieur le Président, nous avons 15 semaines à 60 p. 100 de la rémunération.

Il y a donc d'autres pays occidentaux industrialisés qui soumettent davantage la famille lors de la naissance d'un enfant. D'autres pays accordent de meilleures conditions de congé de maternité ou de paternité.

Assurance-chômage—Loi

Je voudrais aujourd'hui, monsieur le Président, faire prendre conscience au gouvernement d'un principe concernant le congé parental, soit qu'une famille comprend la mère et le père. Il le reconnaît déjà pour les parents adoptifs dans la mesure dont nous sommes saisis. Il doit le reconnaître pour les parents naturels. Ce serait déjà cela de fait.

Il faudrait nous engager à long terme à nous doter d'un meilleur régime. Je sais bien que les efforts que nous pourrions faire pour implanter un bon régime de congé parental, comme ceux qui existent dans d'autres pays, vont se heurter à des objections à cause du coût. Ceux qui ne seront pas d'accord vont évoquer les sommes énormes que ce régime va coûter. Tout ce que nous ferons pour les familles, lors de la naissance d'un enfant, va coûter de l'argent. Il faut se demander si nous devons aider les familles à élever les enfants pour qu'elles soient heureuses et unies. Si nous décidons de ne pas donner un appui suffisant aux familles, monsieur le Président, nous en subirons peut-être plus tard les conséquences avec la désunion des familles, l'alcoolisme et la criminalité. Tout le monde sait les sommes considérables que coûte l'entretien de ceux qui viennent de familles en difficulté et dont la vie brisée finit en prison.

Nous avons donc finalement le choix, monsieur le Président, de prendre des mesures de prévention ou de réadaptation, ou de simplement laisser les gens souffrir. Tôt ou tard, d'une façon ou d'une autre, il faudra payer le prix d'un bon régime de congé parental. D'autres pays semblent faire mieux que nous. Nous devons opter pour la prévention, de préférence à la réadaptation.

Je prie le gouvernement de s'engager à établir un système satisfaisant de congé parental au Canada, et je l'invite à accepter notre proposition d'amendement qui permettrait d'accorder des prestations de maternité égales aux parents naturels et aux parents adoptifs.

Le projet de loi témoigne d'un certain progrès. Nous nous en réjouissons, et c'est pourquoi nous faisons preuve de coopération. Malgré ces progrès, je tiens à faire remarquer, monsieur le Président, qu'il y a également lieu de craindre que nous ne fassions peut-être encore une fois quelques pas en arrière en matière d'assurance-chômage. Je songe en effet aux travailleurs agricoles, monsieur le Président. Ces derniers ont lutté pour obtenir un système qui leur permettrait de toucher des prestations d'assurance-chômage au même titre que les autres travailleurs. On a apporté au régime des modifications d'ordre administratif. On trouve cependant dans notre pays des groupes financiers et certains organismes agricoles qui s'opposent aux modifications qu'a apportées le gouvernement et qui exercent des pressions pour le faire revenir en arrière, afin d'assurer une égalité accrue aux travailleurs agricoles et ne pas les priver de toute possibilité d'indemnisation. J'exhorte le gouvernement à ne pas renoncer à apporter des modifications d'ordre administratif permettant aux travailleurs agricoles de bénéficier de l'assurance-chômage tout comme n'importe quel autre travailleur canadien. Je presse le gouvernement de ne pas faire marche arrière au moment où il accomplit quelque progrès, que ce soit dans quelques mois d'ici et quelles que soient les pressions qu'on exerce sur lui.